



Déclaration liminaire FSU 53

CSA spécial départemental de la Mayenne 1er degré – Plan Départemental de Formation Continue Ajustements carte scolaire –

20 juin 2024

Madame la Directrice d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour étudier la formation des enseignant.es et les ajustements carte scolaire à un moment grave de l'Histoire de notre pays. Le résultat des élections européennes reflète à nos yeux l'échec des gouvernements successifs, incapables de percevoir la réalité de la vie des gens et leurs aspirations. Pourtant, sur le terrain, nous n'avons cessé de pointer ce qui va à l'encontre de l'intérêt des populations, notamment sur les questions scolaires. L'observation géographique du vote « rassemblement national » est sans appel. Elle confirme, élection après élection, ce qui fait défaut à notre pays et ce qui n'est pas entendu malgré nos alertes : plus l'éloignement aux services publics est important (école, santé, justice, police...), plus fort est le vote rassemblement national. Les services publics sont l'élément de correction des inégalités sociales ; sans service public d'éducation à la hauteur, que devient l'égalité des chances ? Alors quand ces mêmes services sont mis à mal, forcément, la réponse est cinglante. Aujourd'hui, nos concitoyen.nes n'acceptent plus les fermetures de classe alors que l'on a besoin d'une école renforcée. Ils n'acceptent plus l'incohérence et l'inefficacité des réformes successives. Ils n'acceptent plus le manque de remplaçant.es. Ils perçoivent les difficultés auxquelles l'école doit faire face avec un manque de moyens criant.

Alors que l'École devrait être un lieu d'espoir et d'apaisement, elle devient dorénavant source d'inquiétudes pour les familles : inquiétudes quant à la qualité de l'enseignement, l'orientation, l'inclusion sans moyens, les perspectives d'avenir pour les élèves...

Pourtant, nos collègues s'investissent énormément, le plus souvent sans reconnaissance, pour pallier les dysfonctionnements du système éducatif.

Est-il normal qu'une fusion d'écoles soit prononcée contre l'avis d'un des deux conseils d'école ?

Est-il normal de devoir démanteler encore un peu plus les RASED (fermeture d'un poste maître G) pour pouvoir ouvrir un poste « chargé de missions complexes » ?

Est-il normal que toutes les notifications MDA ne soient pas honorées et que certains élèves doivent rester dans le cursus classique par manque de place dans les dispositifs particuliers ? Est-il normal que nos collègues directeurs.trices voient leurs tâches administratives sans cesse augmenter (enquête ADAGE par exemple pour ne citer qu'elle...) ? Est-il normal que des postes de direction autrefois prisés soient restés vacants à l'issue de la



première phase du mouvement (L’Huisserie, Bonchamp élémentaire, écoles pour lesquelles les élèves d’ULIS n’ont pas été comptés dans les moyennes) ? Est-il normal qu’une mère d’élève ait dû porter plainte devant le tribunal administratif pour faire appliquer une loi qui existe depuis 2019 sur la prise en compte des élèves d’ULIS (école Clémenceau en Vendée) ? La réponse à toutes ces questions est non.

Ainsi, nous revendiquons que l’ensemble des élèves orientés en dispositif ULIS soient comptés dans les effectifs globaux de chaque école ou établissement, comme tout autre élève. Rappelons d’ailleurs qu’un courrier a été transmis en ce sens aux recteurs d’académie afin de rappeler que la loi les y oblige.

Nous revendiquons également que tous les élèves de toute petite section soient eux aussi comptabilisés. En effet, la concurrence imposée par les écoles privées fait que, de toute façon, ceux-ci seront accueillis dans nos classes.

Toutes les réformes (PACTE, évaluations imposées, manuels labellisés, ...) contribuent à alourdir la charge de travail des enseignant.es, en dehors des heures réglementaires. Alors qu’ils et elles ont besoin de davantage de temps pour répondre collectivement aux besoins et aux problématiques de leurs élèves, il leur est proposé ou imposé des tâches supplémentaires qui sont en inadéquation, en déconnexion avec leur principale préoccupation : la réussite de tous les élèves.

Or, ce sont pourtant bien les enseignant.es, qui élaborent les dispositifs et les solutions innovantes dans un seul but : la réussite de leurs élèves.

Dans ce cadre, une formation continue suffisante est indispensable pour permettre aux enseignant.es de développer leurs compétences professionnelles.

La FSU53 considère qu’elle doit s’appuyer sur la recherche et être choisie par nos collègues selon leurs propres problématiques pour alimenter le collectif de travail. Elle ne doit pas se limiter à une ou deux journées sur temps scolaires mais s’articuler sur des périodes plus longues. Cela permet aux enseignant.es d’avoir du temps pour prendre du recul, pour s’interroger sur leurs pratiques et réinvestir pleinement les connaissances acquises.

Cette année encore, nous contestons les formations centrées sur les seuls fondamentaux et exigeons des formations choisies qui ne doivent pas se confondre avec les seuls temps d’animation pédagogique. Axer la formation continue sur les mathématiques et le français, c’est nier la pluralité de notre travail, c’est gommer la pluridisciplinarité qui caractérise le premier degré.

Alors que le temps de travail des enseignant.es est estimé à 43h par semaine, que les conditions de travail se dégradent, comme l’attestent l’augmentation des fiches SST, des démissions et situations d’épuisement au travail, les formations proposées sur temps de vacances apparaissent comme un manque de reconnaissance de l’administration voire comme un mépris.

La FSU53 réclame donc une formation continue choisie par les enseignant.es, de qualité, sur un temps suffisamment long permettant les retours réflexifs, sur temps de travail, avec des remplaçant.es. Elle s’oppose aux temps de formation en dehors des 18h proposées au PDF 2024-2025 et demande que chaque agent.e souhaitant suivre un module de formation du volet complémentaire puisse le déduire des 18h si cette formation n’est pas prévue sur temps de classe. La FSU53 revendique aussi le droit au départ en formation d’enseignant.es



spécialisé.es dès lors qu'ils, elles en formulent la demande. Il en est de même pour tous les collègues déjà spécialisés qui formuleraient une demande de départ en Module d'Initiative National.

La formation initiale changera complètement l'année prochaine. Nous ne cessons de le dire, une présence à temps plein en classe avec si peu de journées de formation ne pouvait être efficace. La charge de travail était beaucoup trop importante pour les PES. Le résultat est sans appel : 5 démissions sur 30, avec de nombreux arrêts liés à des « burn-outs ». Au total, on peut considérer qu'en moyenne, il n'y a eu qu'une vingtaine de PES dans les classes tout au long de l'année. Cette réforme était censée répondre à la crise de recrutement que connaît l'Education Nationale. Force est de constater que c'est un échec.

Pour la FSU53, la formation initiale est un enjeu majeur. Les choix d'organisation et de contenu définissent l'orientation que l'on veut pour l'École et la société. Mais, en réalité, la proposition du ministère est à l'opposé de ce que la FSU53 porte pour la formation des enseignant-es. Elle suscite questionnements et inquiétudes quant à la gouvernance des ENSP, à l'avenir des INSPE et de leurs formateurs et formatrices, ainsi qu'aux contenus de la licence, du concours et du master. Le danger est bien un formatage aux « bonnes pratiques » en lien avec le « choc des savoirs ».

Les représentant.es du personnel de la FSU53, encore plus dans le contexte politique actuel, continueront de porter les valeurs qui sont les nôtres : humanisme, tolérance, et progressisme au service d'une école émancipatrice.

Pour la FSU 53,

Virginie Cougé, Léonard Giret, Julien Carcreff

Avis de la FSU 53 :

La suppression de 32 postes en 2 ans (dotations nationales en 2023 et 2024 pour la Mayenne) entraîne un grand nombre de fermetures de classes et trop peu d'ouvertures. Celle-ci ne permet pas :

- de proposer la formation suffisante et nécessaire ;
- de remplacer tous les enseignants absents ;
- de remédier à la difficulté scolaire ;
- de scolariser les élèves allophones ;
- de disposer d'un RASED suffisant ;
- d'accueillir tous les élèves dans des dispositifs adaptés.

Les membres du CSA-SD 53 demandent à ce que la liste complémentaire au CRPE 2024 puisse être ouverte pour couvrir les besoins en postes du département.

